



Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 <u>cite.niepce.balleure@gmail.com</u>

Document à conserver

NOTE AUX PARENTS Année scolaire 2018/2019

Votre fils ou votre fille va intégrer en septembre une classe de la cité scolaire Niepce-Balleure.

L'équipe de direction est constituée d'un proviseur en charge de l'établissement, assisté de deux proviseurs adjoints, deux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et trois conseillers principaux d'éducation.

La qualité des relations que nous mettrons en place entre vous et les équipes du lycée contribuera grandement à la réussite de vos enfants. Les CPE, les professeurs principaux et l'équipe de direction vous recevront autant que de besoin.

Des rencontres parents-professeurs seront régulièrement organisées et il est important que vous y participiez.

Les outils mis en place pour faciliter le suivi de la scolarité de vos enfants sont les suivants :

- Un carnet de liaison est remis à chaque jeune en début d'année. L'élève doit l'avoir sur lui en permanence. Le règlement intérieur y figure, vous devrez en prendre connaissance et le signer. L'inscription de l'élève dans l'un des deux lycées vaut adhésion au règlement intérieur. Il vous faudra consulter régulièrement ce carnet de liaison qui est un élément important de la communication entre les parents, les professeurs, les CPE et l'infirmerie.
- LIBERSCOL, espace numérique de travail, vous permettra de consulter l'emploi du temps de votre enfant, et les éventuelles modifications, ses notes, de prendre rendez-vous ou d'échanger avec les équipes, d'avoir les notes officielles d'information. Un compte est attribué et disponible pour chaque parent. Les possibilités offertes sont très nombreuses, rapides, fiables et permettent un suivi sans faille de la scolarité. Les identifiants et codes d'activation seront communiqués automatiquement courant septembre, soit via le net <u>AUX PARENTS AYANT RENSEIGNÉ LEUR ADRESSE MAIL</u>, soit par le biais de vos enfants ou par la poste. L'accès au site est donné aux nouveaux élèves en début d'année.

Trois certificats de scolarité seront distribués aux élèves et étudiants dans la troisième semaine suivant la rentrée.

Les parents et les élèves ont leur place dans les différentes instances représentatives et décisionnelles du lycée (conseil d'administration, conseils de classes, conseil de la vie lycéenne...). C'est par cet engagement que vous prendrez une part active à toute la vie de la cité scolaire. Je vous encourage donc à vous présenter aux élections des représentants de parents en vous rapprochant des associations de parents d'élèves ou en vous présentant sans étiquette.

En espérant que cette année scolaire à venir sera réussie pour vos enfants, je reste avec les équipes à votre disposition pour toute question complémentaire.

Le proviseur,

A. JASSIONNESSE





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à conserver

CALENDRIER

Dates d'inscription:

LT Niepce	Inscription en seconde	Lundi 02 juillet 2018 Mardi 03 juillet 2018	de 13h00 à 19h00
	Inscription en première S	Mardi 26 juin 2018	de 9h00 à 12h30
	Inscription en première STL / STI2D	Mercredi 04 juillet 2018	de 13h00 à 17h00
	Inscription en terminale	Lundi 18 juin 2018	de 9h00 à 13h00
LP	Inscription en troisième professionnelle et en seconde *	Lundi 02 juillet 2018 Mardi 03 juillet 2018	de 13h00 à 19h00
Balleure	Inscription en première et en terminale *	Les 25, 26 et 28 juin 2018 Le 27 juin 2018	de 8h00 à 18h00 de 8h00 à 12h00

- <u>Dates de rentrée scolaire :</u>
 élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} : lundi 3 septembre à 8h30 pour les internes, à 10h pour les autres
 - élèves de 1ère et terminale : mardi 4 septembre à 8h pour les internes, à 10h pour les autres

- nouveaux élèves de 1^{ère} : mardi 4 septembre à 9h30 Les parents des nouveaux élèves internes de 1^{ère} seront reçus pour une réunion d'information le mardi 4 septembre à 9h

* IMPORTANT (élèves du LP Balleure uniquement, pour une première inscription) : les prises de taille et de pointure pour les tenues d'atelier doivent se faire le jour de l'inscription. Présence de l'élève indispensable.

Pour les élèves de troisième professionnelle la tenue, à la charge des familles, est à régler par chèque bancaire à la commande. Pour les élèves de seconde, la tenue est subventionnée par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA RENTRÉE			
Pour tous les élèves participant aux cours d'éducation physique et sportive Une paire de baskets Un short et un survêtement Un sac de sport			
Pour les élèves ayant des TP de Blouse blanche en coton physique-chimie			
Pour tous les élèves d'enseignement professionnel	2 cadenas (1 pour le casier, 1 pour la trousse à outils)		

DOCUMENTS À RENDRE

Le dossier doit être rendu complet au moment de l'inscription.

Pour tous les élèves :
☐ Fiche d'inscription
☐ Copie du jugement de divorce confiant la garde des enfants (si concerné)
☐ Copie de la carte d'identité recto/verso
☐ RIB (pour le service d'intendance)
☐ Fiche infirmerie et la copie des pages de vaccination du carnet de santé
☐ Chèque de 8€ pour le foyer socio-éducatif
☐ Formulaire d'abonnement Grand aiR avec une photo d'identité de moins de 3 mois (si concerné)
☐ Pour l'abonnement SNCF : deux photos d'identité de moins de 3 mois – liasse à remplir su
place
☐ Attestation d'assurance scolaire pour 2018/2019 (si celle-ci n'est pas en votre possession ce jour, elle vous sera demandée lors de la rentrée des classes)

Pour les élèves bénéficiaires d'un PAP ou d'un PAI ou autres au collège fournir un exemplaire du ou des documents ainsi que le dernier bilan orthophonique.





Cadre réservé
au lycée

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

A RAPPORTER LORS DE L'INSCRIPTION

D 3° preparatoire professionnelle	Premiere baccalaureat professionnel ☐ Systèmes électroniques numériques (SN)
Seconde baccalauréat professionnel □ Systèmes numériques (SN) – Marine □ □ Maintenance des équipements industriels (MEI) Marine □ □ Technicien outilleur & plastiques et composites (TOP) □ Technicien en chaudronnerie industrielle (TCI) □ Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) Enseignement facultatif : □ atelier de pratique artistique	☐ Maintenance des équipements industriels (MEI) ☐ Technicien outilleur & plastiques et composites (TOP) ☐ Technicien en chaudronnerie industrielle (TCI) ☐ Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) Enseignement facultatif : ☐ atelier de pratique artistique Terminale baccalauréat professionnel ☐ Systèmes électroniques numériques (SEN)
Première année CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle (RICS) Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (PROE) Deuxième année CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle (RICS) Préparation et réalisation d'ouvrages électriques (PROE)	☐ Maintenance des équipements industriels (MEI) ☐ Technicien outilleur & plastiques et composites (TOP) ☐ Technicien en chaudronnerie industrielle (TCI) ☐ Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC)
IMPORTANT : les prises de taille et de pointure pour les ten La présence de l'élève est indispensable. Pour les élèves de troisième préparatoire professionnelle, la bancaire à la commande. Pour les élèves de seconde, la tenue est subventionnée par	tenue est à la charge des familles, et réglable par chèque
NOM (en lettres majuscules) :	
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :	
Né(e) le : à : Téléphone portable : Courriel :	
ASSR obtenue :	non (fournir la copie de l'attestation)
Pour les secondes : PSC1 obtenu : ☐ oui ☐ r	non
Bénéficie : ☐ PAP ☐ PAI ☐ PF (Dans ce cas, fournir une photocopie du c	
REGIME POUR L	'ANNEE A VENIR
☐ Externe ☐ Demi	-pensionnaire
FTARI ISSEMENT ERE	CUIENTE L'AN PASSE

FAMILLE - ADRESSE Situation familiale des parents : ☐ Mariés, PACS ou vie maritale ☐ conjointe (fournir copie du jugement de divorce) ☐ Séparés ou divorcés - Autorité parentale exclusive □ Veuf □ Autre Responsable légal : ☐ Les 2 parents ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez) : <u>L'élève vit chez :</u> □ Fover ☐ Sa mère ☐ Famille d'accueil ☐ Ses 2 parents ☐ Son père ☐ Autre (précisez) : Nom de la mère : Nom du père : Prénom : Prénom : Adresse:..... Tél. domicile : Tél. domicile : Tél. travail : Tél. travail : Tél. portable : Tél. portable : E-mail:..... Profession:..... Profession:..... retraité 🗖 occupe un emploi chômage 🗖 occupe un emploi chômage 🗆 retraité 🗖 Je soussigné autorise le lycée à me contacter par sms et Je soussignée autorise le lycée à me contacter par sms et oui 🗖 non 🗖 mail: oui 🗖 non □ mail: Nombre d'enfants à charge des parents dans le second degré (collège, lycée) : Nombre total d'enfants à charge des parents : Assurance individuelle de l'élève et responsabilité civile de l'élève : oui 🗖 non 🗆 Compagnie et adresse :N° de contrat :...... Je soussigné(e) autorise : la prise de vue et l'utilisation des photos réalisées de mon enfant dans le cadre de la promotion du lycée : oui 🗖 la communication mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : non 🗖 oui 🛮 L'inscription au lycée vaut adhésion au règlement intérieur. Signature de l'élève Fait le Signature des parents







141 avenue Boucicaut B.P 50099 71321 Chalon sur Saône Téléphone 0385979630 Télécopie 0385979604

> Bureau du DDFPT

M. MARICQ Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Courriel : rachel.maricq@ac-dijon.fr

Objet:

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Chalon sur Saône, Le 4 juin 2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer la voie professionnelle à la rentrée prochaine, en CAP ou en BAC PRO. La particularité de ces formations est d'alterner le temps de formation entre le lycée et l'entreprise lors de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP).

La durée des PFMP varie en fonction du diplôme et du niveau de formation :

- CAP: 6 semaines en 2de et 6 semaines en Terminale, soit un total de 12 semaines;
- ➢ BAC PRO: 6 semaines en 2de, 8 semaines en 1^{ère} et 8 semaines en Terminale, soit un total de 22 semaines.

Les PFMP apportent aux élèves des connaissances complémentaires et permettent de mettre en application les notions étudiées au lycée. Elles sont la base même de la formation professionnelle. Elles sont obligatoires et le diplôme ne peut pas être délivré si elles n'ont pas pu être validées dans le cadre de la formation.

Votre enfant sera aidé dans ses démarches par son professeur référent, mais je souhaite vous sensibiliser dès à présent sur la nécessité de vous mobiliser sur la recherche d'entreprises, même si les dates peuvent paraître lointaines à ce jour.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

R. MARICQ

Directeur Délégué





Document à rapporter lors de l'inscription

FICHE INFIRMERIE

	(ID)	on confide	ntielle)		
NOM :					
Prénom :	D	ate de naissa	nce :		
Classe:	Code classe :		••••		
Interne Demi-pensionna	ire 🗖 E:	xterne 🗖			
Téléphone portable de l'élève : .					
Numéro de sécurité sociale de l'	élève :				
DÉ			ARENTALE DE L'É		
NOM Prénom	Pèr	9 ,000,000,000		Mère	
NOM Prenom					
Adresse				~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~	
Profession	COLUMN CO				
Téléphone :					
Domicile					
Employeur _					
Mobile					
Autre personne à prévenir en	cas d'absence d	es parents :			
NOM :			hone :		
Nom et adresse précise de l'étal					
Nom et adresse precise de retai	onssement scolar	e nequente p	recedemment.		
	RENSE	<i>IGNEMENTS</i>	MÉDICAUX		
Nom du médecin traitant :			Téléphone :		••••
Vaccination obligatoire DTP (dip	ntérie – tétanos – no	nliomvélite) · d:	ate du dernier ranne	al ·	
-	·		ate da dermer rappe	,ı .	
Vaccination recommandée ROR Date de la 1 ^{ère} injection :	(rougeole – oreilloi	ns – rubéole) Date de	e la 2 ^{ème} injection :		
Join	dre la copie des	pages vacci	nation du carnet d	e santé	
Votre enfant présente-t-il ou a-t-	il présenté des pro	oblèmes de s	anté ? Si oui, lesque	els ? (cochez et c	complétez)
> Allergies					
Maladie chronique					
> Autre					
Traitement médical régu					
 A-t-il bénéficié d'un PAI 			(fournir une copie)		
 A-t-il bénéficié d'un PAF 			(fournir une copie)		
 Reconnaissance de han 			non non		
 A-t-il bénéficié d'un tiers 			oui 🗖	non	TSVP ♥





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à rapporter lors de l'inscription

INFORMATIONS IMPORTANTES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, merci de les mettre sous enveloppe cachetée à l'intention de l'infirmière ou du médecin scolaire.

Les médicaments personnels des internes doivent être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance en cours de validité.

En cas d'urgence, l'élève est immédiatement orienté par le service de régulation du centre 15 en faveur de la prise en charge la plus appropriée.

Le lycée prévient la famille le plus rapidement possible.

La sortie de l'hôpital de l'élève mineur est obligatoirement assurée par la famille.

En aucun cas l'élève prend seul la décision de rentrer à la maison.

Ce retour est obligatoirement validé par l'infirmière après bilan de santé et diagnostic. C'est elle qui contacte la famille et précise les modalités de sortie.

En cas d'absence des infirmières, la vie scolaire organise le retour avec les parents.

LIGNE DIRECTE INFIRMERIE: 03.85.97.96.25

Lu et approuvé le

Signature des parents

PAP 2018/2019

POUR LES NOUVEAUX ELEVES EN SECONDE

Si votre enfant a bénéficié d'un PAP durant ses années au collège, il vous appartiendra <u>d'en demander la reconduction pour l'année 2018/2019</u> en vous adressant soit au Secrétariat des Proviseurs-Adjoints soit à l'Infirmerie.

Afin de mettre en place rapidement le nouveau PAP vous avez la possibilité de nous remettre dès l'inscription de votre enfant une copie du document établi au collège.

De même si votre enfant a bénéficié d'un PPS (reconnaissance MDPH), n'oubliez pas d'avertir l'enseignant référent.

Le Secrétariat des Proviseurs-Adjoints.





INTERNAT

ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour **les nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au sein de la Cité Scolaire et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation: coût 6,10 €.

INTERNAT - TARIFS ANNUELS AU 1er JANVIER 2018

<u>Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne</u> <u>susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2019</u>

Internes $1535,00 \in$ Internes post baccalauréat C.P.G.E. $1710,00 \in$ Internes-externés $1315,00 \in$

L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. Le changement de régime n'est possible qu'à la fin de chaque trimestre.

RESTAURATION

NOUVEAUTE 2018

Deux modes de paiement sont proposés :

1 - Règlement forfaitaire (4 ou 5 jours par semaine) :

Le règlement peut se faire à réception de l'avis aux familles (facture), au début de chaque trimestre,

Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée).

DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	D.P. 4 Jours	D.P. 5 jours
<u>1^{er} terme</u> de : octobre à décembre	193,66 €	227,50 €
<u>2^e terme</u> de : février à avril	152,17 €	178,75 €
<u>3^e terme</u> de : mai à juillet	152,17 €	178,75 €

Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif. Un document, à retourner par retour de courrier, vous sera transmis afin de confirmer votre choix.

LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

CITE NIEPCE - BALLEURE

141, avenue Boucicaut – BP 50099 71321 CHALON sur SAONE CEDEX Tél. 03.85.97.96.00 Fax 03.85.97.96.01

2 – Règlement à la prestation quelque soit le nombre de repas pris par semaine :

DEMI-PENSION A LA CARTE

Prix du repas : 4,40 €

La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé ou annulé :

- sur le site internet du Lycée : http://www.lyceeniepce.fr/ depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes des Vies Scolaires,
- dans le hall externat de Balleure et dans la rue des ateliers de Niepce (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

POUR PAYER

Vous pouvez choisir le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :
 - \$ http://www.lyceeniepce.fr/
 - cliquez à droite de l'écran sur TURBO Self
 - La fenêtre espace numérique s'affiche,
 - ⇒ 1ère visite : créer un compte.

🔖 demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000), ENVOYER

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2^{ème} visite : accès à votre compte :

s'identifier:

- saisir votre identifiant et votre mot de passe, CONNEXION

- ou éventuellement, les autres moyens de règlement suivants :
 - par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,
 - par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,
 - par carte bancaire
 - en espèces.

au bureau restauration de l'intendance.

PASSAGE AUX BORNES PLATEAUX DU SELF

Lors du passage au distributeur de plateaux, un affichage vous informe sur les droits et le solde de la carte. Lorsqu'il vous reste 2 repas, un bip vous alerte : "Pensez à recharger votre carte".

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée au 03.85.97.96.26. L'aide sera attribuée après étude <u>strictement confidentielle</u> des revenus et des charges.

Coupon à rapporter le jour de l'inscription.

DEMI-PENSION

- o Demi-pensionnaire au forfait « paiement au trimestre »
- o Au repas « paiement à l'avance » (Fournir un chèque de 4,40 € minimum avec le présent coupon)

Date et signature





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 <u>cite.niepce.balleure@gmail.com</u>

Document à conserver

TRANSPORTS SCOLAIRES

	Carte Grand aiR (Zoom)	Bahut ou Buscéphale	Abonnement SNCF
Titre de transport	 ⇒ Déplacements dans le Grand Chalon ⇒ Obligatoire pour tous les élèves (sorties pédagogiques, stages) 	Déplacements par bus dans tout le département	⇒ Déplacements par train dans tout le département
. • .	4.	S'inscrire s	sur Internet
		www.bourgognefrancheco	mte.fr/transports-scolaires.
Modalités	Remplir le formulaire ci-joint. Le formulaire Grand aiR+ est disponible au secrétariat élèves et téléchargeable sur www.buszoom.com. Pour les élèves déjà titulaires de la carte, elle est valable 6 ans. Ne remplir le formulaire qu'en cas de	Pour les élèves déjà titulaires de la carte, elle est toujours valable. Pour les élèves qui font une première demande, la carte sera reçue directement à domicile.	Remplir une liasse (à retirer au secrétariat élèves) et joindre deux photos d'identité. La carte sera distribuée à la rentrée scolaire. Si la carte n'est pas reçue à la rentrée, acheter en gare un abonnement mensuel «élève –
	changement d'établissement, pour une mise à jour (ne pas fournir de photo d'identité).		étudiant – apprenti», qui sera remboursé sur présentation de la carte définitive (dans la limite de deux abonnements mensuels).
		IMPORTANT : en cas de possib l'élève recevra systématiqueme	

	Coût : 11 € (Grand Chalon)	Coût : 15 € (Trésor Public)	Coût : 20 € (SNCF)
En cas de perte,	Remplir le formulaire, joindre	Remplir un formulaire de	Remplir un formulaire de
vol. détérioration		demande de duplicata au	demande de duplicata au
voi, deterioration	chèque.	secrétariat élèves et joindre le	secrétariat élèves, joindre deux
		chèque.	photos d'identité et le chèque.

Remarque : pour les élèves internes qui prennent le train, il faudra :

- remplir un dossier de demande d'aide aux transports (à retirer au secrétariat élèves),
- acheter les titres de transport et les conserver, puis les envoyer au conseil départemental selon les modalités précisées dans le dossier de demande d'aide aux transports.



Demande d'abonnement Grand aiR 2018 - 2019

OBLIGATOIRE

1 photo d'identité de moins de 3 mois

Il est OBLIGATOIRE de remettre ce formulaire complété à l'établissement scolaire que vous fréquenterez à la prochaine rentrée (dans le cadre des dispositions précisées par votre établissement). Votre carte vous

sera délivrée par votre établissement scolaire à la rentrée de septem	ibre.
Remplir en lettres capitales	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Date de naissance//	
N° de téléphone de l'élève /	-//
Mail	
En retournant la présente demande, je m'engage à respecter le règlement intérieur (affiché dans les véhicules) dans les transports en commun.	
Nom de l'établissement fréquenté en 2018-2019	
Nom de retablissement frequente en 2018-2019	
Niveau	Première demande de carte
	Première demande de carteRenouvellement
Niveau	Renouvellement nent Grand Air + r librement sur le service Déclic!
Niveau Signature du demandeur de la carte : Pensez également à votre abonnem Seulement 24€ pour voyager les week-ends & vacances scolaires et s Téléchargez le formulaire de demande s Inscrivez-vous gratuitement sur www.buszoom.com « Alert	Renouvellement nent Grand Air + r librement sur le service Déclic ! sur www.buszoom.com
Niveau Signature du demandeur de la carte : Pensez également à votre abonnem Seulement 24€ pour voyager les week-ends & vacances scolaires et s Téléchargez le formulaire de demande s Inscrivez-vous gratuitement sur www.buszoom.com « Alert en cas de perturbations sur votre ligne	Renouvellement nent Grand Air + r librement sur le service Déclic! sur www.buszoom.com tes sms » et recevez les alertes
Niveau Signature du demandeur de la carte : Pensez également à votre abonnem Seulement 24€ pour voyager les week-ends & vacances scolaires et s Téléchargez le formulaire de demande s Inscrivez-vous gratuitement sur www.buszoom.com « Alert en cas de perturbations sur votre ligne Cachet de l'établissement obligatoire	Renouvellement nent Grand Air + r librement sur le service Déclic ! sur www.buszoom.com

Impression Bezin Haller • 71530 Crissey

